



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 10 Novembre 2022

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711322-20221129-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-11-2022

Publication le : 30-11-2022

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	21	24	03
Vote			
A La Majorité	Pour :	21	
	Contre :	00	
	Abstentions :	03	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

04 Novembre 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2022, le Jeudi 10 Novembre à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 7^{ème} session ordinaire de l'année.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (18h06) - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME (18h19) - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE (18h09) - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE (18h35) - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Jimmy FAUSTA - M. Claude JERSIER (21)

REPRÉSENTÉS : Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Sylviane BOURGEOIS.....(03)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Frantz RUPAIRE - Mme Josette OTTO - Mme Laurence LAROCHELLE(05)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée..

D_20221110_69

VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « DEMAT. ADS »

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} Janvier 2022 toutes les communes doivent être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) par voie électronique. L'article L.112.8 du code des relations entre le public et l'administration permet aux pétitionnaires de saisir l'administration de manière dématérialisée selon les différentes modalités (courrier, formulaire de contact, télé service...etc) et dans le respect du cadre juridique général.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **CONSIDERANT** que dans le cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des territoires » du plan France Relance, le Ministère de la Transformation et de la fonction publique et le ministère du logement ont décidé la mise en œuvre d'une enveloppe sous forme de guichet unique, qui a pour but de soutenir et d'accélérer le déploiement au sein des collectivités territoriales de solutions permettant la réception et l'instruction dématérialisée des DAU, notamment au travers du raccordement de leurs systèmes d'information aux solutions proposées par l'Etat, dont PLAT'AU dans le cadre du programme « Demat. ADS ».
- **CONSIDERANT** que pour une Commune instructrice autonome comme Trois-Rivières, le montant alloué est de 4 400 €



971-219711322-20221129-7-DE

Réception par le Préfet : 29-11-2022

Publication le : 30-11-2022

Ville de TROIS-RIVIÈRES**Séance du 10 Novembre 2022**

- **CONSIDERANT** que pour en bénéficier une demande a été déposée auprès du service instructeur de la DEAL, puis une facture de la prestation assurée par notre fournisseur de réseau SFI, a été acquittée et transmise afin de justifier de la réalisation de l'opération.
- **CONSIDERANT** que pour clôturer l'opération et percevoir la dotation, il est demandé au Conseil Municipal de valider le plan de financement définitif de l'opération comme suit :

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
LICENCE :	3 600	Autofinancement : Commune	4050	48 %
NetDAU : connecteur à la plateforme de l'Etat PLATAU pour téléversement des dossiers d'urbanisme et consultation des services connectés.	1 200	Aides publiques sollicitées :		
		- Etat : Programme Démat ADS	4 400	52 %
NetSVE : portail citoyen urbanisme de saisine par voie électronique	2 400			
PRESTATIONS	4 850			
Installation du connecteur à PLATAU	950			
Accompagnement à l'enrôlement de la collectivité et à la déclaration des services consultés auprès de l'AIFE	1 200			
Installation du portail NetSVE	1 500			
Accompagnement à l'enregistrement de la collectivité et du portail NetSVE	1 200			
Total (Coût global de l'opération H.T.)	8 450 €	Total des recettes	8450 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE**Article 1 :****D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération « DEMAT. ADS » tel que présenté ci-dessus,**Article 2 :****D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la DEAL pour la mise à disposition des fonds,**Article 3 :****D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document permettant de percevoir cette dotation,

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 10 Novembre 2022.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

-recours administratif gracieux auprès de mes services,

-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Pour le Maire, **empêché,**
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE